

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE.  
**A Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

**PRIX DES INSERTIONS :**  
**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne  
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

#### CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
20	Dim.	Les Rameaux.		☉ D. Q. le 1, à 1 h, 21' du soir.
21	Lundi.	s. Benoît.	Bach, Catus, Labastide-du-Haut-Mont-St-Céré, Salviac, Souillac.	☉ N. L. le 8, à 4 h, 8' du mat.
22	Mardi.	s. Catherine.	Montcuq, St-Céré, St-Germain.	☉ P. Q. le 15 à 6 h, 17' du mat.
23	Mercr.	s. Victorien.	Faycelles.	☉ P. L. le 23, à 10 h, 54' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

#### SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LA DÉPART.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux) .....	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban (Causade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat), Cabrerets (St-Géry) .....	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montratier (Limogne)	

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

### Cahors, le 16 Mars 1864.

#### BULLETIN

On lit dans le *Moniteur* : « La nouvelle du rappel du commandant en chef de l'armée du Mexique, général Bazaine, que reproduit la France, est sans aucun fondement.

La Société de la Paix de Londres, félicite, dans un mémoire l'Empereur de l'idée généreuse qu'il avait eue de réunir en un Congrès les divers souverains des états de l'Europe « afin de régler par des concessions et des avis mutuels, les questions pendantes qui semblent menacer la paix des nations. »

Voici la réponse de l'Empereur :

A. M. Joseph Pease, président de la société de la paix, à Londres.

Monsieur,

Votre comité, dans l'adresse qu'il m'a transmise, me félicite d'avoir proposé un congrès européen. L'expression de ses sentiments me touche d'autant plus que votre société, qui s'occupe avec un zèle éclairé, des moyens de maintenir la paix générale, est, par cela même, plus capable d'apprécier ma constante sollicitude pour atteindre ce but.

Veuillez-vous être mon interprète auprès de vos honorables collègues, et leur offrir mes remerciements sincères.

Agréé, Monsieur, mes sentiments, etc.  
 NAPOLÉON.

Aucun fait important ne nous est signalé du théâtre de la guerre. Le corps d'armée autrichien, concentré à Veile, le 10, s'est avancé avec quelques brigades prussiennes vers Horsens, où se trouvait la cavalerie danoise. Les Danois ont dû évacuer la ville, que les Autrichiens ont aussitôt occupée.

L'avant-garde de la garde prussienne se maintient dans les défilés de Randsan, d'où elle peut observer les travaux qui se font dans Frédéricia. L'armée austro-prussienne est décidée à faire le siège régulier de cette place.

Depuis hier, tous les ports prussiens de la Baltique de Cornin à Barth, sont bloqués. Notification a été faite à cet égard par le cabinet danois.

Un lettre de Copenhague, à l'agence Havas, nous apprend le renvoi dans leurs foyers des soldats holsteinois, sur la fidélité desquels le gouvernement danois ne pouvait plus compter.

On écrit de Francfort :

« La Diète est réunie aujourd'hui, 12 mars. »

La proposition de la Bavière, pour la reconnaissance du duc d'Augustenbourg, a été présentée. Les deux grandes puissances allemandes ont alors exprimé le désir que le vote fût ajourné jusqu'à la présentation de l'avis de la commission, en annonçant qu'elles motiveraient prochainement leur manière de voir.

Cette déclaration a déterminé la Bavière à ne pas insister provisoirement sur le délai de huit jours proposé pour le vote. L'examen de la proposition de la Bavière suivra donc la marche ordinaire des affaires.

Nous avons déjà annoncé la mort du roi Maximilien II de Bavière et l'avènement au trône du prince royal, qui prend le nom de Louis II. La mort de ce souverain a produit en Allemagne une sensation d'autant plus vive, que le roi de Wurtemberg, âgé de 83 ans, se trouve gravement malade. Un changement de règne de ces deux pays pourrait bien modifier sensiblement la situation intérieure de l'Allemagne.

Le roi Maximilien était un chaud partisan de la cause du duc d'Augustenbourg, et sur son lit de mort il signait des instructions qui enjoignaient à l'envoyé de Bavière à la Diète de Francfort d'insister pour que l'assemblée émit son vote dans la question de succession.

Des dépêches de New-York nous apportent la défaite des fédérés en Floride. Après un combat acharné près de Sonderson, l'armée fédérale, taillée en pièces, se serait retirée à Jacksonville.

Le *Lloyd* signale plusieurs engagements entre les Russes et les Polonais. L'avantage serait resté partout aux insurgés.

A. LAYTOU.

#### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Marseille, 15 mars.

Les lettres de Rome, du 12, signalent d'autres conflits, d'ailleurs promptement réprimés, entre les soldats français et les soldats pontificaux. Des patrouilles circulaient dans les rues. Le Pape allait mieux. Par précaution, les médecins lui avaient ordonné d'éviter toute fatigue. Mgr Dupanloup est reparti pour la France.

Londres, 14 mars.

L'archiduc Maximilien et l'archiduchesse Charlotte sont arrivés hier à Londres.

— Le *Times* dit : Nous avons de bonnes raisons de croire, quoique ce ne soit pas encore certain, que la conférence se réunira bientôt.

Londres, 14 mars.

On mande de Sheffield, en date d'hier soir : Le nombre des cadavres déjà retrouvés, dépasse deux cents. L'agitation est fort vive.

Kolding, 13 mars.

L'infanterie danoise a été embarquée à Aarhus pour Frédéricia et pour l'île d'Alsens. La cavalerie a été envoyée à Viborg.

Le feld-maréchal de Gablenz est retourné à Veile. Copenhague, 12 mars.

Les Prussiens ont arrêté le bailli Sochlfeth d'Hadersleben.

L'emploi du papier timbré danois, avec les initiales du roi, a été interdit dans le Sleswig.

Les commissaires austro-prussiens ont également interdit les prières pour le roi dans les églises du Sleswig.

Copenhague, 12 mars.

L'ennemi a poursuivi le corps d'Hegermass avec vingt-et-un bataillons d'infanterie et de l'artillerie jusque sous les fortifications de Frédéricia. L'ennemi est en force devant cette place.

Copenhague, 13 mars.

Le *Dagbladet* dit que l'ennemi a enlevé hier 600 paysans jutlandais, jeunes et vieux, pour les employer aux travaux d'attaque de Frédéricia.

Copenhague, 13 mars.

(Officiel.) L'ennemi est entré hier, à 8 heures du soir, à Aarhus.

Un engagement important a lieu, aujourd'hui, dans le Sunpewitt.

Hambourg, 13 mars.

On annonce de Veile au *Nouveliste de Hambourg* l'exécution, le jeudi et le vendredi, de quatre habitants de cette ville, coupables de tentatives d'assassinat contre les militaires appartenant à l'armée alliée.

On dit que la perte totale des autrichiens, dans le combat du 8 mars, est de 108 hommes.

Hambourg, 13 mars, soir.

L'attaque de Düppel doit commencer mercredi. Les prussiens ont l'intention de tenter l'assaut le 22 mars, jour anniversaire de la naissance du roi de Prusse.

Dresde, 13 mars.

Une grande assemblée populaire a eu lieu, ici pour les affaires du Sleswig-Holstein. Voici le sens des résolutions prises :

Une satisfaction complète doit être donnée au droit des duchés. Le peuple allemand doit soutenir les gouvernements qui réclament le droit tout entier. Une solution qui ne séparerait pas complètement les duchés du Danemark serait une trahison vis-à-vis de l'Allemagne et de l'honneur allemand. Ce n'est qu'en suivant la ligne de conduite tracée par les vœux du peuple allemand que la confiance peut être rétablie en Allemagne.

Voici le texte de la réponse faite par l'Empereur à l'adresse du Comité national de Turin au sujet du complot, Mazzini, Greco, etc. :

« L'Adresse m'a profondément touché et je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez au sujet du dernier complot. Votre indignation en cette circonstance me prouve, ce dont je ne doutais jamais, que l'Italie repousse

comme indignes de lui appartenir, les hommes qui osent assumer sur eux le double rôle de juges et de bourreaux. De semblables tentatives ne peuvent, en rien, n'en doutez pas, changer mes sentiments envers votre patrie et je tiendrai toujours à honneur d'avoir contribué à établir son indépendance.

» Recevez, messieurs, avec mes remerciements sincères, l'assurance de mes sentiments.

» NAPOLÉON. »

On lit dans le *Moniteur*, (partie non officielle) :

LL. AA. l'archiduc Maximilien et M<sup>me</sup> l'archiduchesse ont quitté à sept heures, ce soir (12), le palais des Tuileries, après avoir pris congé de l'Empereur et de l'Impératrice.

Leurs Altesses se rendent à Calais, où elles s'embarqueront pour l'Angleterre.

L'amiral Jurien de la Gravière et M. de Grammont, écuyer de l'Empereur, accompagnent Leurs Altesses à Calais.

#### LA SOCIÉTÉ DE LA PAIX ET L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Le mémoire suivant a été présenté au nom de la Société de la Paix à l'Empereur des Français :

SIRE !

Le Comité de la Société de Londres, établie en vue de propager la paix universelle et permanente, demande très-respectueusement à Votre Majesté la permission d'exprimer la vive satisfaction avec laquelle il a vu la proposition récemment communiquée par Votre Majesté aux divers souverains et Etats de l'Europe et qui a pour objet de réunir un congrès international, afin de régler par des concessions et avis mutuels, les questions pendantes qui semblent menacer la paix des nations, et de concerter des mesures tendant à réduire, simultanément et avec réciprocity, les armements considérables qui ont été tout à la fois si ruineux pour les ressources, si dangereux pour la paix, si nuisibles au caractère moral de l'Europe.

Vos exposants représentent une société qui, depuis bien des années, travaille à propager les doctrines de la paix sur les larges bases de la religion et de l'humanité. Ils ne se sont pas lassés de recommander à l'attention des gouvernements et des peuples des mesures efficaces propres à conjurer la guerre, à consolider la paix, et qui, heureusement, ont reçu aujourd'hui la sanction de Votre Majesté. Mais c'est à elle qu'appartient l'insigne honneur d'avoir pris l'initiative en proposant aux Etats de l'Europe de substituer l'arbitrage de la raison et de la justice à celui de l'épée, et de s'unir pour soulager les peuples des accablants fardeaux qu'imposent ces préparatifs de guerre dont les nations de la chrétienté se sont malheureusement menacées si longtemps les uns les autres. L'accueil cordial qu'ont généralement fait à cette ouverture, les gouvernements auxquels elle était adressée, prouve assez combien la généreuse pensée de Votre Majesté se trouvait en harmonie avec les nobles aspirations de l'époque. Il est rare que de grandes innovations, quelque sages et avantageuses qu'elles soient, réussissent de prime abord. Mais vos exposants ne peuvent douter que l'idée de Votre Majesté ne soit destinée à porter ses fruits dans un avenir peu éloigné, idée qui est, ils en sont convaincus, en parfait accord avec la raison et la justice, avec l'esprit du christianisme et les tendances de la civilisation et du progrès.

Si votre Majesté réussit à faire entrer les Puissances de l'Europe dans la voie de l'arbitrage et du désarmement, ce sera pour son règne une gloire bien plus brillante et plus durable que celle qu'on peut obtenir des plus éclatants faits d'armes ; car cette gloire aura sa source dans la reconnaissance des nations et le bonheur de l'humanité tout entière. Et vos exposants ne cesseront point d'invoquer le Tout-puissant pour qu'il répande ses bénédictions sur Votre Majesté.

Signés : Joseph Pease, président ; Samuel Gurney, trésorier ; Henry Richard secrétaire.

#### Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de New-York, 20 février au *Moniteur* :

« L'anniversaire de la naissance de Washington que l'on célèbre aujourd'hui à New-

York, trouve les états du Nord dans une situation bien différente de celle qu'avait probablement rêvée le fondateur de la république fédérale. Partout les opinions sont en conflit et les partis en présence. Les masses populaires désirent sans doute sincèrement, l'abolition définitive de l'esclavage, dans lequel elles croient voir la source des maux auxquels le pays est en proie, mais elles sont contrôlées par des chefs qui exploitent leurs tendances dans un but où l'ambition personnelle a plus de part que l'intérêt de l'Union. Il ne s'agit pas seulement d'en finir avec l'esclavage ; le dogme de la souveraineté des états est aussi en jeu. La centralisation à laquelle visent les radicaux, diffère à bien des égards de la confédération d'états presque indépendants les uns des autres dans l'équilibre desquels Washington avait eu confiance. Si cette centralisation venait à se réaliser, elle serait, par suite des changements qu'elle amènerait, aussi importante que l'adoption même de l'esclavage ; elle semble, toutefois, difficile à accomplir, parce qu'elle est en contradiction avec l'esprit d'individualité qui a régné jusqu'à présent aux Etats-Unis et a fait en grande partie sa force. »

#### DÉBATS.

On lit dans le bulletin du *Journal des Débats*, sous la signature de M. J.-J. Weiss :

Aujourd'hui, tout est à la conciliation : Autriche, Prusse, France, Confédération germanique, tout, excepté le Danemark. Le cabinet des Tuileries, celui de Londres et celui de Saint-Pétersbourg, ont reçu, il y a deux ou trois jours, notification officielle des bonnes dispositions de l'Autriche, qui consent aussi bien à l'armistice qu'à la conférence. Comment le Danemark lui-même ne répond-il pas ? Pourquoi ? Qu'attend-il ? Qu'espère-t-il ? Sur qui compte-t-il ? Voilà ce que le public se demande aujourd'hui avec une curiosité mêlée d'impatience et ce qu'il demandera peut-être demain avec de vives inquiétudes.

#### MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

Le *Mémorial diplomatique* consacre un article à prouver que si l'Empereur d'Autriche a consenti à donner aux opérations militaires du maréchal Wrangel l'extension demandée, il a demandé, en retour de cette concession, que les nécessités stratégiques des opérations sur le Jutland fussent nettement définies et expliquées aux puissances occidentales par des notes que les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse à Paris et à Londres seraient chargés de communiquer à M. Druyn-de-Lhuys et au comte Russell.

« L'objet principal de cette démarche, ajoute M. le chevalier Debranz de Saldapenna, est de bien constater que la faculté accordée au maréchal Wrangel ne modifie en rien le point de vue politique auquel les deux grandes puissances allemandes se sont placées en entreprenant l'occupation Sleswig.

» Afin que leur conduite dans cette conjoncture demeure à l'abri de tout doute, l'Autriche a insisté pour que les explications fournies aux puissances occidentales sur l'extension des opérations militaires dans le Jutland, fussent accompagnées de témoignages irréfragables de leurs dispositions conciliantes. C'est pourquoi elles prennent l'initiative d'une proposition d'armistice offrant la double alternative que voici :

« 1<sup>o</sup> Evacuation des positions occupées par les Danois devant Düppel et dans l'île d'Alsens, d'une part ; évacuation du Jutland par les troupes austro-prussiennes, d'autre part ;

» 2<sup>o</sup> Acceptation du principe de l'*utipossidetis* militaire de part et d'autre.

» La conséquence logique et naturelle de l'armistice serait la suspension des hostilités

sur mer ; et dans l'une et l'autre alternative, il s'en suivrait, comme corollaire, la restitution des prises opérées des deux côtés et la levée de l'embargo sur les navires retenus dans les ports.

Enfin, pour conserver au conflit dano-allemand le caractère européen qu'il a par rapport au duché de Sleswig, les deux grandes puissances allemandes renouvellent leur déclaration antérieure qu'elles sont prêtes à se réunir en conférence avec les puissances intéressées pour aviser aux moyens de rétablir la paix.

« Ces ouvertures, faites simultanément à Paris à Londres dans la journée du 9 courant, paraissent y avoir produit une impression favorable. C'est ce qui explique le langage fort pacifique tenu devant le Parlement britannique tant par lord Palmerston que par le comte Russel. »

On lit dans la même feuille, sous la signature de M. Boutet :

« Vendredi soir à un lieu, dans les salons de l'ambassade d'Autriche, la réception exclusivement réservée aux Mexicains résidant à Paris. L'archiduc et l'archiduchesse y sont arrivés vers dix heures, accompagnés de toute leur suite.

« M. Guttierrez de Estrada présentait à Leurs Altesses Impériales les dames et M. Midalga les messieurs. Au nombre de ces derniers figurait le général Miramon, le défenseur de Puebla, qui est aujourd'hui un des partisans les plus chaleureux du futur souverain. Presque tous les prisonniers de guerre mexicains qui se trouvent en France se sont empressés de soumettre par écrit leur adhésion à l'archiduc avant son départ pour Londres.

Pour extrait : A. LATOUC.

De l'établissement dans chaque chef-lieu de département d'une Succursale de la Banque de France.

III. — Conclusion.

Jamais la ville de Cahors n'a joui des bienfaits d'une institution de crédit. Des banques particulières, dont les opérations ont été successivement étendues et dont les services ont été d'ailleurs appréciés du public, ont pourvu aux nécessités des temps et des lieux; mais si elles ont pu, avec beaucoup d'efforts, donner satisfaction aux besoins présents, de telles institutions seraient impuissantes à faire face aux intérêts nouveaux qu'engendre le mouvement moderne.

A certaines époques, des tentatives ont été faites pour doter ce pays de comptoirs spéciaux. Il y a une dizaine d'années environ, une compagnie voulut établir à Cahors une caisse d'escompte. Tout semblait disposé pour le fonctionnement prochain de cette institution : plusieurs agents de la compagnie générale des caisses d'escompte, dont le siège était à Paris, étaient sur les lieux et un certain capital-actions avait été couvert par quelques hommes désireux de protéger une œuvre utile pour le pays, lorsque la maison-mère arrêta ses opérations. Nouveau mécompte ! déplorable incident ! Le projet de caisse d'escompte s'évanouit.

Toutefois, qui ne reconnaît que, plus les voies de communication deviennent nombreuses et faciles, plus les relations commerciales s'étendent, plus les transactions se multiplient, et plus le besoin de maisons d'escompte et de crédit se fait sentir. Nous l'avons dit en commençant, l'agriculture peut y trouver des encouragements considérables; le commerce et l'industrie y puiser des ressources promptes et économiques; le capitaliste peut, chaque jour, à chaque instant, faire des achats et des ventes, des échanges de valeurs mobilières, argent, papiers, marchandises, de dépôts de titres sans l'intermédiaire d'agents éloignés.

Et il y a cela d'étrange et de rassurant à la fois, c'est que plus la nécessité d'un tel concours est généralement senti, plus il y a lieu de croire que les opérations d'un tel établissement s'étendraient au profit de l'établissement lui-même. Si d'un côté, le commerce et l'industrie devaient profiter considérablement de semblables innovations, d'un autre côté, il est clair qu'une maison de crédit trouverait, dans le mouvement des affaires, des avantages d'autant plus assurés : les bénéfices d'une maison de banque sont en raison directe du nombre multiplié d'affaires journalières.

Eh bien, l'application de la vapeur à la navigation maritime, les chemins de fer et les télégraphes, ont créé un tel mouvement d'affaires, — et ce mouvement paraît devoir prendre, dans l'avenir, des proportions si gigantesques, que les chefs-lieux des départements de l'Empire les plus modestes, doivent obtenir des institutions favorables au développement de leur crédit. Ces établissements eux-mêmes devront y trouver un avantage réel. — Après tout, ces établissements dusset-ils y prospérer un peu moins que dans les centres plus peuplés, plus industriels, le Gouvernement n'en devrait pas moins favoriser leur intronisation. Car, — c'est un acte de justice, — le Pouvoir souverain doit une protection égale à toutes les villes, des faveurs égales à tous les citoyens.

La Banque de France, entre autres établissements, est, au premier chef, une institution d'intérêt public. Est-elle établie pour Paris seulement et niera-t-on que les provinces les plus éloignées doivent participer aux avantages qu'elle procure à des privilégiés ?

Cette institution, à laquelle l'Etat doit la plus brillante part de son influence sur le crédit public, n'a fonctionné jusqu'à ce jour, il faut le dire, que pour une minime partie des villes de France, et sans cesse à la remorque des chefs de Banque dont l'influence particulière a toujours été croissante depuis 1817. Auguste Chevalier écrivait, il y a plus de 30 ans : « Cette Banque est improprement appelée Banque de France, car ses billets ne circulent pas hors de Paris. Elle est plutôt constituée dans l'intérêt de ses actionnaires, que dans celui des travailleurs ;

elle est loin de se proposer pour but la baisse de l'intérêt. » A cette heure cette pensée serait peut-être également vraie; seulement nos mœurs ont changé, les idées économiques ont fait un grand pas en avant, elle sera sans doute mieux comprise. — Un tel fait est regrettable.

Considérez la difficulté des affaires, la gêne des échanges, les embarras des transactions dans une ville d'un ordre inférieur. Toute personne, commerçante ou non commerçante, notoirement solvable ou non, a-t-elle des facilités pour escompter des lettres de change et autres effets de commerce à ordre ? La possibilité ? peut-être. Des facilités ? aucune. Quelque maison se charge-t-elle, pour le compte des particuliers et des établissements publics, du recouvrement d'effets ?

— Une maison reçoit-elle un compte courant, des sommes versées par des particuliers et des établissements publics et paie-t-elle jusqu'à concurrence des sommes encaissées ? — Une maison a-t-elle une caisse pour dépôts de titres et fait-elle des avances sur effets publics Français jusqu'à concurrence des 4/5<sup>èmes</sup> de leur valeur ? C'est possible ; mais le public ne les connaît point. — Qui ne sait que le ministère d'agents de change, l'intermédiaire de la poste, les conseils ou bons offices des banquiers sont des moyens longs et onéreux ? La fidélité de ces auxiliaires n'est point garantie par l'Etat.

Considérez au contraire, la possibilité de se livrer journellement à ces opérations avec des établissements qui fonctionnent sous la garantie de l'Etat, sous la surveillance active et rigide de l'autorité publique ! envisagez, au point de vue de l'intérêt général, l'essor des entreprises, la rapidité des échanges, l'économie des transactions à la suite d'une innovation de cette nature ? et dites votre sentiment.

Objectera-t-on que les maisons de Banque et les Recettes générales pourvoient, dans une certaine mesure, aux besoins les plus pressants ? nous sommes assurément loin de déprécier les services rendus par les établissements dont nous venons de parler ; mais nul ne contestera que les ressources octroyées au commerce par cette voie ne s'exercent sur une échelle restreinte et incomplète. — Les maisons de Banque, de même que les Recettes générales ont pour règle de conduite de prêter peu, aux conditions les plus léonines possible, et de recevoir beaucoup aux conditions les moins lourdes. L'un prête à 6 0/0 avec les garanties de solvabilité les moins équivoques, quelquefois les plus dures ; l'autre vous assure 3 1/2 0/0 du capital déposé, avec des conditions embarrassantes pour le retrait de votre capital. — De telles exigences sont en sens inverse des facilités que le commerce, l'industrie, l'agriculture ont en droit d'attendre d'un être de progrès ; de tels avantages s'adressent à des capitalistes, propriétaires ou commerçants riches ; tandis que rien ne s'adresse au petit financier, au petit négociant, à l'industriel, au travailleur.

Quoiqu'il en soit d'un tel antagonisme, de cette concurrence entre plusieurs établissements destinés à donner satisfaction à des besoins impérieux, nous répéterons sans hésiter que les institutions de crédit, ne dusset-elles point être multipliées pour le plus grand avantage de banquiers et d'actionnaires riches, — il n'en faudrait pas moins les propager avec le plus grand empressement et dans la plus large mesure.

— Le moment est donc venu d'éclairer les masses sur les systèmes rénovateurs que les publicistes et les économistes préconisent; le moment est venu de demander, au profit de nos populations, les bienfaits dont certaines contrées, plus favorisées, jouissent depuis longtemps déjà. Nous demandons à grands cris une participation directe et immédiate aux avantages du Crédit foncier, du Crédit industriel et commercial, du Crédit agricole, du Crédit mobilier, etc., mais une des plus sages et des plus urgentes réformes, nous l'avons nommée : elle est écrite dans la loi du 9 juin 1857.

Tous les chefs-lieux de département sont des centres vers lesquels rayonnent les affaires de toute une contrée. Ces affaires sont plus importantes et plus nombreuses dans les chefs-lieux les plus modestes qu'elles ne l'étaient, il y a quinze ans à peine, dans des villes peuplées et industrielles. Il ressort des statistiques officielles que, la fortune mobilière est accrue, en France, de plus de 3 milliards depuis l'établissement de l'Empire : Cette fortune mobilière s'éparpille et se répand, par des ramifications infinies, dans toutes les classes de la société comme sur toute la surface du pays. Les valeurs mobilières sont aujourd'hui la richesse des capitalistes, le placement de l'épargne du pauvre. Les plus opulents possèdent des actions de chemins de fer ou des valeurs sur des entreprises industrielles qui vivifient le pays : ils estiment les dividendes à l'égal de la rente sur l'Etat. Les petits capitalistes possèdent des titres d'obligations, valeurs privilégiées dont la valeur va sans cesse grandissant. — D'ailleurs le commerce et l'industrie attirent aujourd'hui une partie des forces vives de la nation. Dans les petites places comme dans les plus grandes, une jeunesse instruite, ardente, trouve dans la carrière commerciale un aliment à ses aspirations. On ne peut lui refuser les éléments qui lui sont nécessaires pour l'extension de ses opérations, pour l'épanchement de ces ressources morales et matérielles qui intéressent le mouvement général des affaires.

Ainsi, plus vous donnerez de facilité à l'achat et à la translation des titres, plus les transactions deviendront nombreuses, plus vous multiplierez les comptoirs, plus vous fournirez des éléments de richesse aux hommes d'intelligence et d'activité, plus vous aurez donné de prospérité à la fortune publique. — Nul autre établissement que la Banque de France n'est plus capable de remplir ce but. — Tous les chefs-lieux de département ont donc le droit de solliciter la concession d'une succursale de la Banque de France. Nous avons donné précédemment la nomenclature des villes qui en sont pourvues. Le nombre en a été accru, il y a peu d'années ; le Gouvernement de l'Etat a pressenti lui-même la nécessité de l'augmenter encore. Eh ! bien, toutes doivent demander à jouir des bénéfices d'un tel privilège.

En conséquence, nul ne doit perdre de vue que la ville de Cahors demande des institutions de crédit, — une succursale de la Banque de France, — et que cette faveur peut lui être accordée par l'Etat après le 31 décembre 1867.

Homme peu versé dans la spécialité des finances, nous avons cru trouver une idée utile pour notre pays. Nous faisons fort d'une pensée de Montaigne : « Le jugement est un outil à tous subjects, et se

mesle partout, » nous avons eu foi en notre jugement et nous avons écrit sous sa dictée. — Nous recommandons cet essai aux hommes éclairés et amis de leur pays ; nous le recommandons surtout aux interprètes naturels des populations auprès du Gouvernement, à nos représentants. Ils ont été l'objet, naguère encore, d'une imposante manifestation de l'opinion publique : C'était le prix légitime de services rendus. Ils doivent s'appliquer, dans l'avenir, à se rendre de plus en plus dignes de la confiance de leurs concitoyens ; en accueillant des idées dont l'utilité pratique est incontestable.

A. CALMELS.

Chronique locale.

Notre Préfet, M. le M<sup>is</sup> de Fleury, est appelé à la préfecture des Vosges avec promotion à la 2<sup>me</sup> classe, juste récompense des éminents services rendus par cet administrateur distingué à l'Etat comme au département.

La carrière administrative de M. le M<sup>is</sup> de Fleury dans le Lot, si courte et si bien remplie, mérite une place à part dans les annales quercinoises. Nous y reviendrons. Qu'il nous suffise, pour le moment, de constater la vivacité des sympathies et des regrets de notre population tout entière à son égard et à celui de sa gracieuse famille, que son esprit de charité avait rendue surtout si chère aux pauvres.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés :

Préfet du département du Pas-de-Calais, M. Levert, préfet de la Vienne, en remplacement de M. le comte de Tanlay, décédé.

Préfet du département de l'Isère, M. Paul Odent, préfet du Haut-Rhin, en remplacement de M. Ponsard.

Préfet du département du Haut-Rhin, M. Ponsard, préfet de l'Isère, en remplacement de M. Paul Odent.

Préfet du département de la Vienne, M. Tourangin, préfet du Tarn, en remplacement de M. Levert.

Préfet du département du Tarn, M. le vicomte de Vesins, préfet des Vosges, en remplacement de M. Tourangin.

Préfet du département des Vosges, M. le marquis de Fleury, préfet du Lot, en remplacement de M. le vicomte de Vesins.

Préfet du département du Lot, M. de Pebeyre, préfet de la Lozère, en remplacement de M. le marquis de Fleury.

Préfet du département de la Lozère, M. Menche de Loigne, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, en remplacement de M. de Pebeyre.

Membre du conseil de préfecture du département de l'Ariège, M. Gérard-Mahuzié, conseiller de préfecture du Lot, en remplacement de M. Terrier.

Membre du conseil de préfecture du département du Lot, M. Terrier, conseiller de préfecture de l'Ariège, en remplacement de M. Gérard-Mahuzié.

Par décret du 11 mars, l'Empereur a élevé au grade de colonel, M. Gaulard, lieutenant-colonel de la 12<sup>e</sup> légion de gendarmerie à Cahors.

Par décret du 13 mars courant, l'Empereur, sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, a promu, dans l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Au grade d'Officier. — M. Koch chef d'escadron au 67<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cahors.

Par arrêté préfectoral du 15 mars, M. Herbouze (Louis) a été nommé surnuméraire du service actif des contributions indirectes, dans le département du Lot, en remplacement de M. Durand qui passe à un emploi supérieur.

Par arrêté préfectoral du 14 mars, la tournée du conseil de révision commencera, le 29 mars, par le canton de St-Géry, et se terminera le 30 avril par les cantons de Cahors. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, l'itinéraire complet.

Nous apprenons que M. Frédéric Suisse, Ingénieur civil, vient d'être nommé Inspecteur des eaux de la ville, et chargé de la direction de ce service, si important pour la cité.

M. Duruy vient d'instituer, au siège de chaque académie, une commission d'hygiène chargée d'étudier les questions d'alimentation, d'habillement, de gymnastique, etc., concernant les lycées et collèges de l'Empire.

Si nous sommes bien informés, le conseil d'état examine en ce moment le projet de loi sur l'enseignement professionnel.

M. le ministre de l'instruction publique a été entendu hier par le conseil.

Nos lecteurs se rappellent que ce projet de loi, aussi libéral que pratique, répond à la fois aux besoins actuels de notre état social et aux convenances d'une sage économie.

Une récente circulaire du ministre des finances impose aux personnes qui tiennent un bureau des tabac l'obligation d'avoir constamment des timbres-poste en vente.

Grande Boulangerie.

Des malveillants ayant répandu le bruit que le sieur Guilhou allait cesser la boulangerie, il s'empresse de faire savoir au public qu'il s'occupe, au contraire, de lui donner un plus grand développement, afin de pouvoir toujours livrer le pain suivant la hausse ou la baisse des denrées à des prix tels qu'ils puissent lui suffire à couvrir les frais d'exploitation.

Le sieur Guilhou se trouvant assez récompensé par la douce satisfaction qu'il éprouve de voir sa nouvelle industrie utile à ses concitoyens, a fait l'acquisition d'une quantité de première matière : il vient de nouveau fixer les prix ainsi qu'il suit, savoir :

1 <sup>re</sup> qualité, à .....	0 fr. 30 c. le kil,
2 <sup>e</sup> — à .....	0 25 —
3 <sup>e</sup> — à .....	0 20 —

Une récente circulaire du ministre des finances impose aux personnes qui tiennent un bureau de tabac l'obligation d'avoir constamment des timbres-poste en vente.

Si nous sommes bien informés, dit la France, le conseil d'Etat serait saisi d'un projet de loi tendant à modifier considérablement le système des droits d'enregistrement. Ce projet répondrait, dit-on, au passage du discours impérial du 5 novembre, où il est annoncé que le gouvernement s'occupe d'une plus équitable répartition de cette nature d'impôt.

Le projet dont nous parlons déduirait, en effet, de la valeur des biens transmis à titre de succession le montant des créances hypothécaires et ne ferait porter le droit de mutation que sur la valeur nette.

Les innovations importantes du nouveau projet consisteraient essentiellement dans la substitution d'un droit gradué et proportionnel aux droits fixes qui sont perçus aujourd'hui dans la plupart des cas.

Il tenterait d'empêcher les fausses déclarations qui enlèvent au fisc des sommes importantes, par des pénalités sévères, et notamment il refuserait toute action en justice au vendeur et à l'échangiste pour le paiement de ce qui n'aurait été stipulé en sus du prix porté dans l'acte. Les assurances de toute nature seraient soumises à une taxe annuelle et obligatoire, à titre de droit d'enregistrement.

Le système du nouveau projet permet de supprimer le double décime, dont l'application, on le sait, ne devait être d'ailleurs que temporaire.

Il ne paraît pas que ces diverses modifications doivent accroître notablement le produit des droits d'enregistrement actuels, qu'elles atténuent au contraire dans plusieurs perceptions importantes; mais elles en changent l'assiette et ont pour objet d'assurer au trésor, par la sincérité des évaluations et des déclarations, le recouvrement intégral de tout ce qui peut lui être dû.

Plusieurs journaux, qui ont annoncé la présentation prochaine, au Corps législatif, d'un projet de loi sur l'enregistrement, soumis en ce moment aux délibérations du conseil d'Etat, ont dénaturé d'une manière grave certaines parties de ce projet. Au dire de ces journaux, il s'agirait, entre autres dispositions, « de décider qu'à l'avenir aucun acte sous seing-privé ne pourra être invoqué en justice, et que tout acte qui n'aura pas été soumis à la formalité de l'enregistrement ne liera en aucune façon les parties qui y auront pris part.

Ces assertions sont dénuées de toute espèce de fondement; aucune disposition de ce genre n'existe dans le projet de loi dont il s'agit.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient d'être autorisée par le ministère des travaux publics à appliquer un tarif réduit de 50 p. 0/0 sur les prix actuels, pour le transport à grande vitesse, des animaux, instruments et produits envoyés aux concours agricoles.

Pour jouir du tarif réduit, les expéditions devront être accompagnées de la lettre d'admission au concours, délivrée par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Le même tarif est applicable au retour.

En ce qui concerne spécialement le transport des animaux, les expéditeurs devront prévenir les gares de départ des envois qu'ils auront à faire, au moins 48 heures à l'avance et par écrit.

La réduction ne sera appliquée qu'autant que l'expéditeur en aura fait la demande expresse sur sa note d'expédition. A défaut de cette demande préalable, l'expédition sera taxée de droit aux prix et conditions des tarifs généraux de la Compagnie.

AU RÉDACTEUR.

Montpellier, le 23 février 1864.

Monsieur le rédacteur,

Dans une lettre adressée, le 10 janvier, aux journaux, je disais : « Les intempéries des quatre premiers mois de l'année affecteront principalement le littoral de la Méditerranée aux époques indiquées dans mes publications. » Dans ces publications, qui datent du mois d'octobre, j'avais dit : « A l'exception peut-être des premiers jours, le mois de février sera assez mauvais sur le territoire de la Méditerranée : grands vents, pluie ou neige, etc. »

Les faits parlent ; des phénomènes étranges, inouïs, des convois de chemin de fer arrêtés pendant deux jours par les neiges, au cœur de la Provence, attestent une fois de plus, la parfaite exactitude de ma théorie. L'évidence est là ; l'incrédulité serait désormais de l'opiniâtreté, pour ne pas dire la mauvaise foi.

De précieux documents, qui me sont offerts de tous côtés, me permettront bientôt d'annoncer le temps, avec la même précision, pour le nord de la France et le littoral de l'Océan. Grâce au concours de nombreux observateurs, grâce à l'appui que me prêtent de savants officiers de notre marine, je pourrai compléter mon œuvre.

Le manque d'observations ne m'avait pas permis de donner des indications précises sur le mois de mars. Je puis aujourd'hui combler, en partie, cette lacune. Les vents habituels de mars se feront principalement sentir, sur la Méditerranée et le golfe de Gascogne, vers le 4, le 11, le 16 ou le 18. Les vents qui commencent à souffler vers le 16 ou le 18 seront les plus persistants et les plus dangereux. Il en sera autrement au nord-ouest de la France ; sur les côtes de la Manche, le gros temps est particulièrement à craindre dans les premiers jours de mars.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués.

MATHIEU (de la Drôme).

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 12 mars 1864.

Philosophie.

SECTION DES LETTRES.

Physique : 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> Einol.

SECTION DES SCIENCES.

Mathématiques : 1<sup>er</sup> Berbié ; 2<sup>e</sup> Claude.

Sixième.

Histoire et Géographie : 1<sup>er</sup> Pasquet ; 2<sup>e</sup> Bro.

Septième.

Histoire et Géographie : 1<sup>er</sup> Agar ; 2<sup>e</sup> Teysnière.

Huitième.

Histoire et Géographie : 1<sup>er</sup> Balaran 2<sup>e</sup> Bourdin.

Enseignement professionnel.

(Deuxième année.)

Mathématiques : 1<sup>er</sup> Brunet ; 2<sup>e</sup> Thomas.

Physique : 1<sup>er</sup> Brunet ; 2<sup>e</sup> Pouzergues.

Orthographe : 1<sup>er</sup> Pouzergues ; 2<sup>e</sup> Brunet.

(Première année.)

Anglais : 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> Guilhou.

Cours préparatoire.

(Troisième année.)

Catéchisme : 1<sup>er</sup> Mazelié ; 2<sup>e</sup> Cayla.

(Deuxième année.)

Catéchisme : 1<sup>er</sup> Largeteau ; 2<sup>e</sup> Depeyre.

(Première année.)

Catéchisme : 1<sup>er</sup> Delfour ; 2<sup>e</sup> Bouyssou.

Le Proviseur,  
LAPRADE.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 mars 1864.

6 Versements dont 2 nouveaux ..... 4270<sup>f</sup> »

40 Remboursements dont » pour solde. 2066 26

Pour la chronique locale : A. LATYEU.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 5 mars 1864.

SOMMAIRE :

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Arrivée du maréchal Forey à Lille. — Correspondance de Danemark. — Causerie dramatique. — Le littoral français de la Méditerranée. — Fête à Pise en l'honneur de Gallée. — Revue littéraire. — Gazette du Palais. — Les marées (fin). — Le froid à Paris, romance de M. G. Nadaud. — Bulletin bibliographique. — Inauguration du fourneau économique de St-Vincent-de-Paul, à Marseille.

Gravures : — Réception de LL. AA. II. l'archiduc Maximilien et l'archiduchesse Charlotte au palais des Tuileries. — Entrée de Son Exc. le maréchal Forey à Lille le 28 février. — Danemark : vue de la ville de Flensbourg. — Le général de Gondrecourt sur le champ de bataille d'Oversée. — Vue de la ville de Sonderbourg (île d'Alsén). — Fête à Pise en l'honneur de Gallée (6 gravures). — Le froid à Paris, romance de M. G. Nadaud. — Les marées (4 gravures). — Le Genepy des Alpes. — Inauguration d'un fourneau économique, à Marseille. — Rébus.

Départements.

Par arrêté de M. le Préfet de la Haute-Garonne, en date du 6 février dernier, M. le Maire de Toulouse est autorisé à établir, sous la surveillance de l'autorité supérieure, une loterie au capital de un million de francs, représentée par quatre millions de billets à 25 centimes, qui pourront être distribués et placés dans toute l'étendue du territoire de l'Em-

pire, pour le produit de ladite loterie être exclusivement affecté à l'achèvement de la métropole Saint-Etienne, Cathédrale de Toulouse.

La commission de surveillance et de patronage sera composée de 14 membres, M. le Maire en tête en qualité de président.

Cette décision a été accueillie avec la plus grande et la plus unanime satisfaction. (Midi Artiste).

On lit dans le J. de Lot-et-Garonne :

Mardi dernier, à Bazas, dit le *Glaneur*, trois petites filles laissées seules dans une chambre jouaient près du foyer. L'une d'elles, âgée de 5 ans et demi, plus frileuse sans doute que les autres, eut la malheureuse idée de s'asseoir sur un de ces exhaussements qui, dans beaucoup de cheminées remplacent les chenets.

Cette position devint funeste à cette pauvre enfant, dont la robe fut presque immédiatement atteinte par le feu. Sa sœur, un peu plus âgée qu'elle, mais incapable de lui porter secours, crut agir sagement en la conduisant à sa mère, qui habitait une maison voisine ; elle l'entraîna donc, mais lorsqu'elles arrivèrent dans la rue, le feu avait fait de si rapides progrès, que tous ses vêtements et sa tête étaient en feu.

Les personnes accourues à son secours purent à grand-peine, et après de longues et infructueuses tentatives, la dépouiller des vêtements qui la couvraient ; il était déjà trop tard, le derrière de la tête et une partie de la figure, un bras et le côté droit étaient presque carbonisés. Après deux jours d'atroces souffrances, cette pauvre petite créature a succombé aux suites de ce déplorable événement.

— Dernièrement, dans un village de l'arrondissement de Bazas, une révolution fort singulière a éclaté dans la cour d'un cultivateur. Ses pores et ses volailles ont paru tout-à-coup en proie à une frénésie inexprimable. Tout cela courait, dansait, bondissait, tourbillonnait. Les pourceaux agachaient les coqs et voulaient monter à l'échelle ; les poules dansaient un galop infernal. A cette vue le fermier resta la bouche béante et se signa, sa femme jeta les hauts cris, les enfants firent chorus. C'était un tapage étourdissant. Des voisins accoururent et voulurent rétablir l'ordre ; les poules les aveuglaient en voltigeant, et puis de sauter, de courir de plus belle.

Alors on songea à aller chercher M. le curé ; mais un voisin, plus calme que tout le monde réuni là, s'évertuant à trouver la cause de ce fait extraordinaire, avisa dans le cellier, sous le robinet d'une pièce de vin en perce, un baquet contenant du maïs. Le vin, échappé de la barrique, l'avait gonflé, la basse-cour avait fait ripaille, elle était ivre. Quand le vin fait faire tant de sottises aux hommes, il n'est pas étonnant qu'il rende les animaux fous.

Pour extrait : A. LATYEU.

Nouvelles Étrangères

AUTRICHE.

Vienne, 12 mars.

Le *Lloyd* donne les nouvelles suivantes de Pologne :

Une partie du corps de Bossak a eu une rencontre avec les Russes dans les bois de Szecin, près de Kielce, dans le palatinat de Radom. Les détails manquent.

Dans le palatinat d'Augustowo, Wolski a occupé le bourg de Jedwabne, après en avoir chassé la garnison russe. Trois nouveaux détachements se sont formés dans le district de Lonza, même palatinat.

AMÉRIQUE.

Vera-Cruz, 14 février.

La nouvelle de l'abdication de Juarez était controuvée. Les désertions sont nombreuses dans l'armée républicaine. Les guérillas des Terres-Chaudes ont leur quartier-général à Tlacotalpan.

La croisière incessante établie sur les côtes par l'amiral Bosse a produit les résultats les plus satisfaisants.

On dit que les fédéraux ont violé le territoire mexicain à Matamoras en venant prendre dans cette ville des cotons appartenant aux confédérés.

ANGLETERRE.

Voici d'après l'*Evening-Star* du 12, des détails sur l'inondation terrible qui a eu lieu à Sheffield :

Le *Sheffield-Daily-Telegraph* dit que, vers minuit, un énorme réservoir d'un mille de longueur, situé à 7 milles de la ville de Sheffield, a crevé subitement et a inondé la vallée du Don, balayant des villages entiers et noyant, pendant leur sommeil, des centaines d'habitants. Des arbres ont été déracinés, et les eaux, dans leur cours rapide ont entraîné des débris de bâtiments en immense quantité. Dans quelques rues de Sheffield, ces débris entassés s'élevaient à une hauteur de 8 à 10 pieds, et au milieu de ces débris on trouve des fragments de meubles et des cadavres en grand nombre. Pendant plus d'une heure, les rues, près de la rivière, ont été couvertes par trois ou quatre mètres d'eau environ. Un grand nombre d'hommes sont occupés à retirer les cadavres

des maisons dont les malheureux habitants ont été noyés dans leurs lits. D'autres corps sont retirés des jardins où les eaux les avaient entraînés. On ne saurait décrire la consternation qui règne en ville. Les affaires sont suspendues. On ne connaît pas encore toute l'étendue du mal, mais des centaines de personnes ont péri submergées pendant leur sommeil. L'immense volume d'eau déchainé continue son œuvre de destruction. Rotherham, Doncaster et beaucoup d'autres villes souffriront avant que la rivière Trent n'ait absorbé la surabondance d'eau qui s'est trouvée ainsi mise en liberté.

— A Liverpool, le 11 mars, le flot s'est élevé à une hauteur extraordinaire. Le vent d'Ouest soufflait avec violence et tout annonçait que la marée de minuit serait encore plus forte. La hauteur de la marée a été de 21 pieds.

ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique arrivée le 10 à Madrid, a transmis la nouvelle que l'on a remis au Consul d'Espagne, à Mogador, tous les prisonniers faits par les Marocains à Guade-Num. Un fils du Sultan a été lui-même les reprendre. On demandait une rançon de 80,000 piastres. Inutile de dire qu'il n'a rien été donné.

Le bruit court à Madrid, qu'une Compagnie de capitalistes va faire construire, dans cette capitale, un grand théâtre français sur l'emplacement occupé par les salons du Cirque de Paul.

Pour extrait : A. LATYEU.

Paris

15 mars.

— On dit qu'à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince Impérial, S. A. I. sera promu sergent, le 16, au premier régiment de grenadiers de la garde.

— La *Patrie* de ce soir annonce que l'Empereur passera en revue la première division d'infanterie du corps d'armée de Paris, demain à 2 heures de l'après-midi, dans la cour des Tuileries.

— Le *Siccle* présente, pour les élections des 20 et 21 mars, M. Carnot dans la première circonscription, et M. Garnier-Pagès, dans la cinquième. Les deux candidats que l'*Opinion Nationale* inscrits en tête de ses colonnes sont MM. Carnot et Théodore Bac.

— L'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche ont quitté Paris hier soir pour se rendre en Angleterre, où ils passeront deux ou trois jours. LL. AA. sont attendus à Miramar, le 20 ou le 21. Le départ du futur Empereur pour la Vera-Cruz est fixé au 27.

On assure que l'armée d'expédition sera rappelée en France dans le courant de juillet. Il restera à Mexico un régiment d'infanterie et deux escadrons de cavalerie jusqu'à la formation de la légion étrangère qui doit, concurremment, avec les troupes indigènes, constituer l'armée du Mexique.

— Le roi de Wurtemberg qui a été assez gravement malade, est complètement rétabli.

Pour extrait : A. LATYEU.

Faits divers.

Les travaux exécutés pour l'agrandissement de l'hôtel de la Banque entraîneront diverses modifications aux fameuses caves sur lesquelles on a fait tant des contes. Voici à cet égard la réalité :

Des précautions infinies sont employées pour sauvegarder le numéraire de la Banque. Il existe une porte qu'on ne peut ouvrir sans la présence du censeur, du caissier principal et du gouverneur. Cette porte ouverte, on aperçoit la caisse, dont le mécanisme est à l'épreuve et donne un signal d'alarme quand une main indiscreète y touche, même en se jouant.

Vient ensuite la serre, emplacement circulaire qui contient le trop plein, les titres, les actions, les pièces précieuses, les dépôts. En effet, outre les opérations ordinaires, la Banque fait des avances sur des effets publics à échéances déterminées, et sur effets publics français à des échéances indéterminées, c'est-à-dire sur rentes ; elle prête sur dépôt de lingots et de monnaies étrangères ; elle reçoit à titre de dépôt volontaire, des titres effets publics nationaux et étrangers, actions, contrats et obligations de toute espèce, lingots, monnaies d'or et d'argent, diamants et autres valeurs, moyennant un droit de 1/8 p. 0/0 pour chaque période de six mois.

Le duc de Brunswick y dépose, quand il va en voyage, son admirable collection de pierres. La loterie du lingot d'or y laissait son gros lot véritable, dont le *fac-simile* en plâtre charmait les badauds du passage Joffroy. M<sup>lle</sup> Mars, qui avait été plusieurs fois volée, y logeait ses diamants.

Après la serre viennent les caves, dont la porte, quoique bardée de fer, est dissimulée dans un mur ; elle est à secret et à combinai-

son et tourne sur elle-même à la façon des portes italiennes. On l'ouvre et on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, praticable seulement pour une personne d'un embompoint modéré et dont les trois portes de fer sont fermées chacune de trois clés. Cette disposition permet, en cas d'alarme, de combler l'escalier de service avec de l'argile ou de la terre battue pour interdire l'entrée des caves pendant un temps donné, au moins pendant vingt-quatre heures.

L'escalier a 43 marches, au bout de ce conduit on arrive devant une dernière porte massive, et, quand on l'a ouverte, on est dans les caves. Elles ont 420 mètres de longueur. De chaque côté se trouvent de hautes boîtes en fer, dont le couvercle a des anses et est doublé de plomb, afin qu'au besoin l'opération du scellement puisse s'exécuter promptement.

Les caisses portent des inscriptions. Sur l'une on lit : « Lingots d'Amérique, 1861, trois millions. » Sur une autre : « Pièces de 20 fr. frappées en 1859, deux millions. » Sur une troisième : « Ecus de 5 fr., années 1857 et 1859, 800,000 fr. etc. »

L'employé chargé de retirer et de déposer les valeurs nécessaires aux agios monte, à l'aide d'une échelle, à la surface des boîtes et plonge sa main dans le trésor.

En cas d'incendie, de guerre civile, etc., les caves de la Banque peuvent être inondées en un instant.

Depuis près d'un mois, un des grands journaux de Paris, *La Presse*, a inauguré dans son numéro du Dimanche, une série de semaines : Politique, financière, commerciale, judiciaire, scientifique, littéraire et théâtrale, qui donnent à ce numéro du Dimanche un attrait tout particulier.

Luxeuil, le 3 mars 1863.

Monsieur Didier, à Paris,

Je suis heureux de vous apprendre que l'état déplorable de ma santé s'est énormément amélioré depuis que je fais usage de votre précieuse Graine de Montarde blanche (de Hollande) ; je suis bien décidé à continuer un traitement qui m'a déjà fait tant de bien. A cet effet, je vous prie de m'expédier 4 kilos de Graine, contre le mandat de 10 fr. inclus dans la présente. Je m'adresse de préférence à vous, parce que je n'ai confiance que dans la Graine de Hollande et que je sais que votre Maison n'en livre pas d'autre.

Agréer, Monsieur, tous mes remerciements et soyez persuadé que vous avez en moi un prosélyte ardent et convaincu, qui se fait un devoir de conscience de propager l'usage de votre admirable découverte.

JEAN BLANC,

Prêtre au séminaire de Luxeuil (Haute-Saône).

La société des Moteurs-Lenoir a concédé le monopole de la vente de ses machines à la Compagnie du gaz de Béthune pour la ville de Béthune.

Chaque jour de nouveaux traités de même nature viennent étendre le champ des opérations de la Compagnie, en même temps que les applications de ce moteur si encombrant, si facile à employer, se multiplient dans toutes les industries.

Révolution économique dans le journalisme parisien.

48 FR. PAR AN (départements) AU LIEU DE 64, 66 ET 80.

LA PRESSE EST UNE TRIBUNE ET NON PAS UN COMMERCE.

Le *Globe*, journal politique, quotidien, grand format, paraîtra le 20 mars 1864.

Les principes politiques du *Globe* sont : Liberté, ordre, progrès, indépendance absolue, nationalités.

SA DIRECTION.

Le *Globe* est dirigé par M. HIPPOLYTE CASTILLE.

Ancien rédacteur en chef du *Courrier de Paris* et de plusieurs autres journaux, auteur des *Portraits politiques*, de l'*Histoire de la Révolution* (1789 à 1800), de la *Seconde République* (1848), etc.

M. Hippolyte Castille est depuis longtemps populaire par le libéralisme et l'indépendance de ses opinions. Pendant toute sa carrière politique, il s'est toujours résolument tenu à égale distance des coteries gouvernementales et de celles des partis.

ORGANISATION DU JOURNAL LE GLOBE.

Le *Globe* se divise en deux parties : La première, entièrement inédite, sera l'expression de la pensée du groupe d'hommes d'État, de députés et de journalistes qui président à sa fondation.

Les questions de tout genre seront approfondies et traitées par des écrivains spéciaux.

Des correspondants sûrs dans tous les pays du monde, adresseront au journal les nouvelles importantes qu'il publiera avant tous les autres journaux.

La seconde partie du journal **Le Globe** sera entièrement consacrée à la reproduction des principaux articles de la presse parisienne, départementale et étrangère.

**Le Globe** contiendra :

Un journal politique, littéraire, etc. ;

Un journal reproducteur des articles principaux des journaux de Paris ;

Un journal judiciaire résumant les procès importants du jour ;

Un petit journal ou écho des plus spirituels petits journaux de Paris.

Il reproduira les meilleurs romans ;

Il publiera aussi des romans inédits.

**Le Globe** commencera, dès son premier numéro, un roman inédit d'un puissant intérêt :

**MADemoiselle de la MOLE**

Histoire du temps de la Terreur racontée par un témoin oculaire

M<sup>me</sup> LA CHANOINASSE DE PRESSAC.

On reçoit dès à présent les abonnements au **Globe**, pour partir du 20 mars, rue Goghéron, 5, Paris.

Départements, un an, 48 fr. ; six mois, 25 fr. ; trois mois, 13 fr. (Envoyer un mandat de poste ou un bon sur Paris à l'ordre de l'Administrateur).

**HYGIÈNE PUBLIQUE**

DENRÉES ALIMENTAIRES.

On lit dans le *Courrier des Familles, Journal de la Santé* :

« Quand des plaintes nombreuses s'élèvent chaque jour contre les coupables sophistications dont la plupart des denrées alimentaires sont devenues l'objet ; quand des fabricants, placés sous la pression d'une concurrence déloyale, et dominés surtout par le désir immodéré du gain, ne craignent pas de compenser, par l'infériorité de leurs produits, l'avisement des prix de vente auquel ils se condamnent, on est heureux de constater les efforts tentés par de consciencieux fabricants pour mettre leur industrie à l'abri de semblables accusations.

« C'est à ce point de vue que nous nous occupons aujourd'hui des améliorations que la COMPAGNIE COLONIALE a introduites dans la fabrication du Chocolat, qui, par ses bienfaites qualités, tient, comme on le sait, une place importante dans l'alimentation.

« La COMPAGNIE COLONIALE a établi sa fabrique entre le bois de Boulogne et la barrière de l'Etoile, dans l'exposition la plus favorable aux conditions hygiéniques que réclame un établissement de cette nature. Nous avons visité cette fabrique dans tous ses détails ; et cette visite nous a démontré, jusqu'à l'évidence, que les fondateurs de la COMPAGNIE COLONIALE, sortant des sentiers trop longtemps battus, et appelant à leur aide les conseils de la science, ont adopté les procédés de fabrication les plus rationnels et les plus perfectionnés.

« Ce qui frappe tout d'abord, en entrant dans cette fabrique, c'est l'extrême propreté qui règne de toutes parts. On comprend que, dans ces vastes ateliers, largement aérés, la pâte de Chocolat, si prompt à se détériorer sous l'influence des mauvaises odeurs ou d'un air vicié, n'ait à redouter aucune altération.

« Une puissante machine à vapeur distribue partout la vie et le mouvement, en même temps qu'elle fournit aux appareils qui doivent être chauffés une température toujours égale. Les cacaos qui couvrent les planchers du premier étage proviennent des pays de production les plus estimés ; récoltés à l'époque de l'année la plus opportune par des colons intéressés eux-mêmes dans la Compagnie, embarqués

avec tous les soins nécessaires, ces cacaos arrivent et sont emmagasinés dans un état parfait de conservation.

« Ces précieuses amandes, toutes parfaitement saines, sont ensuite soumises à la torréfaction, et elles subissent dans cette première et délicate opération un degré de chaleur que de nouveaux et ingénieux procédés permettent de régler avec une certitude rigoureuse, sans que rien soit donné au hasard.

« Si, en visitant la fabrique de la COMPAGNIE COLONIALE, on suit avec un intérêt soutenu les opérations successives dans lesquelles les cacaos sont triés, torréfiés, concassés, minutieusement épluchés, cet intérêt augmente lorsqu'on parcourt, au rez-de-chaussée, l'immense pièce où fonctionnent, les appareils destinés à écraser le sucre de la plus belle qualité et de la meilleure origine ; les mélangeurs, où le sucre et le cacao subissent sur un lit de marbre, et sous le poids du granit, une première trituration, les broyeurs, où le génie de la mécanique se révèle dans ses combinaisons les plus heureuses.

« Nous avons remarqué que, dans aucune de ces machines, le Chocolat n'est jamais en contact avec le fer, qui tend à lui communiquer une saveur métallique offensante pour le goût, et souvent blessante pour l'estomac. Ici, le marbre ou le granit ont remplacé les instruments en fer. C'est encore le marbre qui recouvre les plafonds et les murs des salles construites dans les étages inférieurs de la fabrique, et où les Chocolats sont transformés en tablettes, pastilles, bombons, etc., avant de recevoir sur leurs enveloppes le timbre et le cachet de la Compagnie qui les accreditent parmi les consommateurs et leur servent de signalement.

« Nous le saurions trop le répéter : si un grand nombre de fabricants, dont les industries s'appliquent à des substances alimentaires, et qui dès lors intéressent l'hygiène au plus haut point, adoptaient, sous le double rapport de la fabrication et du commerce de leurs produits, les principes qui ont guidé la COMPAGNIE COLONIALE dans la voie nouvelle où elle est entrée, un grand progrès serait accompli. Ces industries, désormais réhabilitées, imposeraient silence aux plaintes et aux accusations qu'elles ne justifient que trop souvent et que font justement entendre la morale blessée et la santé publique compromise. »

On a fait beaucoup d'expériences pour parvenir à débarrasser les magasins à céréales des insectes qui y pullulent, sans qu'on ait pu y parvenir efficacement jusqu'à présent.

En France, on évalue à un dixième de la récolte les pertes occasionnées par les charançons. On a remarqué que l'insecte, arrivé à sa croissance parfaite, n'attaque pas les grains pour sa nourriture, mais que c'est à l'état de larve, pendant les 45 jours qu'il met pour parcourir, cette période, qu'il dévore le grain sur lequel il a été déposé à l'état d'ovule.

Arrivé à ce point de sa croissance, son premier besoin est la reproduction ; le mâle meurt ensuite, et la femelle va déposer ses ovules, puis meurt également.

Le nouveau procédé découvert a pour but d'attirer et d'engager la femelle à pondre sur le même endroit, au lieu de déposer ses œufs sur des milliers de grains ; c'est, en un mot, une ruche à ovules qui se forme qu'on peut détruire à volonté, et, par suite, les centaines d'animaux qui s'y trouvent. Ce procédé, aussi simple que peu coûteux, « consiste à placer de distance en distance des morceaux de pâte fermentée, ayant la forme d'un demi-sphère à moitié creusé, de 10 à 12 centimètres d'épaisseur, à plat sur le sol, à un mètre de la couche infectée de charançons. Au bout de quelques heures, on peut soulever ces morceaux de levain, on les trouvera littéralement

recouverts de ces insectes ; on les recueille dans un sac et on les brûle. Si on examine ces morceaux de pâte au microscope, on y trouve des myriades d'œufs ; c'est le principal. »

On a constaté que cinq sous de levain ont suffi pour purger en quelques jours, de ces insectes, un magasin contenant 5,500 kilogrammes de blé. Le procédé, comme on le voit, est facile et peu coûteux, en raison des immenses services qu'il est appelé à rendre, et il a été expérimenté avec un plein succès.

**ÉCONOMIE RURALE.**

*Recette pour engraisser les bestiaux.*

Un cultivateur de Houbourdin (Aisne) vient de faire une expérience intéressante et dont les résultats paraissent avoir été des plus heureux.

Ce fermier, pour activer l'engraissement de ses bestiaux, s'imagina d'essayer de faire usage de l'huile de foie de morue, dont tous les médecins vantent les propriétés toniques et curatives. Il expérimenta d'abord sur deux veaux, huit moutons et deux porcs.

Le résultat a dépassé toutes ses espérances : en moins de quatre-vingt-dix jours tous les animaux étaient gras. La chair en était parfaitement blanche et d'une digestion facile. Les porcs ont consommé environ 63 grammes d'huile par jour, les moutons 31 et les veaux de grandeur moyenne environ 50 grammes.

Voici de quelle manière on la leur fait prendre : pour les veaux, on la mélange avec du son et de la paille hachée menu ; pour les porcs, l'huile est mêlée à des aliments aigres, et pour les moutons on se borne à y tremper des fèves concassées.

La chair de animaux ainsi préparée est, au dire de l'engraisseur, très-agréable au goût. Nos bouchers, assure-t-il, l'ont déjà reconnu, et chaque semaine ils courent à Houbourdin, dans l'intérêt de leurs clients, pour l'engager à donner plus d'extension à son nouveau système et à le protéger.

Un mathématicien américain, qui en avait le temps, s'est amusé à faire les calculs suivants :

Le simple intérêt d'un sou, placé à 6 0/0 depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin de l'an dernier, ne donnerait que 11,178,110 dollars ; mais ce même sou, placé à la même époque et au même taux, et augmenté des intérêts composés, donnerait une somme si considérable, que, si elle était en or, on pourrait en faire 84,840,000 globes aussi grands que la terre. Si la somme de cet intérêt était partagée en égales portions entre les mille millions d'êtres humains qui sont aujourd'hui sur la terre, chacun deux recevrait 84,840 de ces globes d'or.

Si tous ces globes étaient placés en ligne droite, l'un touchant l'autre, il faudrait à un boulet d'un canon Parrot, parcourant 1,500 pieds par seconde, 74 milliards d'années pour aller d'une extrémité de la ligne à l'autre.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1883, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845). La PÂTE PECTORALE de GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taibout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris 15 mars.

Les vins de la dernière récolte arrivent

toujours en abondance par les voies ferrées, surtout par celle d'Orléans. Les affaires, à Bercy et à l'Entrepôt, ne sont pas très-actives, mais il y a néanmoins une assez bonne tenue. La petite baisse qui s'est faite dans certains vignobles a eu pour effet de ramener quelques acheteurs.

Les affaires dans le Midi ont été assez calmes. On ne signale que peu d'affaires à Cette, où l'on a traité 300 hectolitres de vin rouge de Frontignan, bonne qualité, à 130 fr. les 700 litres. On a en outre traité quelques vieux muscats à 700 fr. et des muscats nouveaux à 550 fr. les 700 litres. On a traité à Villeveyrac 2,000 hect., produit d'une seule récolte, à 130 fr. les 700 litres, pris à la campagne, commission en sus.

Les eaux-de-vie sont fermement tenues, mais le mouvement d'affaires est moins considérable qu'il y a quinze jours. Les cours sont les mêmes à l'entrepôt du quai Saint-Bernard.

Les vins nouveaux arrivent de nouvelle grande quantité à Bercy et à l'Entrepôt, aussi bien par eau que par les voies ferrées. Les affaires sur ces deux places sont assez animées, mais les cours ne varient pas.

Dans les vignobles, il y a un bon courant de transactions, plus particulièrement dans les vignobles du Saumurois et de l'Orléanais, que dans le Midi et le Bordelais.

Le commerce achète peu dans ce dernier pays, il trouve les prix trop élevés. Plusieurs artisans du Médoc ont vendu, selon qualité, de 525 à 600 fr. Dans le bas Médoc, on a payé les prix de 350 à 400 fr. A Margaux, on cite une vente importante faite à 800 fr. Dans les environs de Blaye, on a vendu quelques seconds crus pour la Belgique de 225 à 300 fr. Dans l'Entre-deux-Mers de petites parties ont été achetées de 250 à 300 fr. pour les vins de côtes. Le tout par 912 litres, pris sur les lieux en 1<sup>er</sup> achat.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

*Naissances.*

14 mars	Dennons (Irma-Mathilde, boul. Nord.
16	Marquès (Marie-Augustin-Adolphe), rue Feydel.
16	Jarlan (Jean), Cabessut.
<i>Décès.</i>	
13	Gailhard (Charles-Louis-Emile-Adrien), rue Portail-au-Vent.
15	Arnaudet (Marie), sans prof., 86 ans, rue Mascoutou.
15	Tamalet (Catherine), sans prof., célibataire, 72 ans, boulevard Nord.
16	Carriol (Jean-Pierre-Antoine), employé d'octroi, 73 ans, rue Cassery.

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

14 mars 1884.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 75	»	»
3 p. % emprunt de 1864.	67 20	»	»
4 1/2 pour 100 .....	93 40	»	»

15 mars.

3 pour 100 .....	66 75	»	»
3 p. % emprunt de 1864.	67 35	»	»
4 1/2 pour 100 .....	93 20	»	»

16 mars.

3 pour 100 .....	70 40	»	»
4 1/2 pour 100 .....	93 25	»	»

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

**GOUTTE, RHUMATISME GOUTTEUX.**

Traitement infaillible par les SELS de LITHINE et les PILULES AMÉRICAINES de Ch. LE PERDRIEL, pharmacien, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54, Paris. (Envoy franco de la Brochure.)

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

**GOITRES, SCROFULES, GLANDES engorgées**

et affections lymphatiques, guéris par la POUDRE de SENCY-BAZIÈRE, approuvée par l'Académie de Médecine, autorisée par le gouvernement. Dépôt général, chez MM. BAZIÈRE FRÈRES, 24, rue Rambuteau, à Paris. Le flacon 5 fr., la topique 2 fr.



**TRAPPISTINE**

LIQUEUR DE TABLE digestive et apéritive préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES au couvent de la Grâce-Dieu, près Besançon (Doubs).  
Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste, à Cahors.

NOTA. On peut aussi s'adresser directement au couvent

**LEPETIT J<sup>ne</sup>**

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES  
COMESTIBLES | CRISTAUX.

**CHOCOLAT**  
de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

**LAMPES ET HUILE**

DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE  
à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleses.

**A AFFERMER**

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1885, La Propriété de Salgues, située dans les communes d'Alvignac et de Roc-Amador, canton de Gramat, arrondissement de Gourdon (Lot).

Composée des domaines de Salgues et de Réveillon, d'un seul tenant et sans esclaves, attenant la station de Roc-Amador, sur le chemin de fer d'Orléans, section de Figeac à Brives, de la contenance de 200 hectares, avec Moulin et Briqueterie.

S'adresser pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Orliac, notaire, à Gramat ; à M<sup>e</sup> Born, notaire, à St-Céré, et, sur les lieux, à M. Molinier, propriétaire.

**A VENDRE**

**UNE CALECHE**

PRESQUE NEUVE.  
S'adresser à M. BREIL, carrossier, rue du Lycée.

**GUÉRISON**

DE LA VIGNE, TAILLÉE OU NON, par le procédé Boissonade, prêtre, rue Neuve, 4, Rodez (Aveyron), 5 francs. Recettes pour empêcher le fer de se rouiller, 5 fr. ; contre le mal de mer, 5 fr. ; amorce pour poissons, 5 fr. ; pour taupes, 5 fr. ; colle-forte comme clou, 5 fr. ; recette pour tenir les armes luisantes, 5 fr.

**AVIS aux CULTIVATEURS.**

**TOPIQUE NORMAND**  
contre le PIÉTAIN, de R. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel ; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.